

# PRIME 2023

## Air Bois



**500 €**

Passez au chauffage à bois  
nouvelle génération !

**300 primes  
à attribuer**

Plus d'infos :  
[agglo-tlp.fr/prime-air-bois](http://agglo-tlp.fr/prime-air-bois)



**tarbes lourdes**   
Communauté  
d'agglomération **pyrénées**



## LANCEMENT DE LA 3<sup>ème</sup> SAISON DU DISPOSITIF « PRIME AIR BOIS » SUR LE TERRITOIRE !

**500 euros pour passer au chauffage à bois  
nouvelle génération.**

Au travers de son PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) a décidé de mettre en place une action volontariste en faveur de la préservation de la qualité de l'air.

Plus de 80% des particules dues au chauffage au bois sont émises par des foyers ouverts et des appareils trop anciens. Le renouvellement rapide de l'ensemble du parc constitue un enjeu essentiel pour améliorer la qualité de l'air.

Cela se concrétise par une aide financière d'un montant de **500 euros** destinée à l'achat d'un poêle, d'un insert à granulés ou à bois comme nouveau système de chauffage. Cette aide sert également au remplacement, par un poêle nouvelle génération, des cheminées à foyer ouvert ou d'un appareil obsolète.



### **BILAN 2022**

En 2022, pour sa deuxième édition,

Ce sont **300 primes** qui ont été attribuées en faveur de foyers de la CATLP, beaucoup plus rapidement qu'en 2021 puisque les 300 accords étaient donnés fin juillet pour un démarrage en février.

**1303 personnes** de la CATLP bénéficient d'un appareil de chauffage au bois nouvelle génération. Cela correspond à toute la population d'une commune comme Horgues ou Oursbelille.

[www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois](http://www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois)

## IMPACT SUR LES MÉNAGES

Voici quelques éléments particulièrement intéressants au sujet de l'impact sur les ménages :

- La Prime Air Bois **est universelle**, tous les ménages en profitent. La majorité des bénéficiaires ont un revenu fiscal de référence entre 20 000 € et 40 000 €. Nous comptons 66 bénéficiaires qui ont un revenu fiscal de référence inférieur à 20 000 €. Par ailleurs, nous comptons 97 bénéficiaires qui gagnent plus de 40 000 €, ce qui équivaut à un tiers des bénéficiaires.
- Nous avons permis à **636 personnes** de bénéficier d'un appareil de nouvelle génération.
- Les personnes remplaçant un matériel au bois déjà existant indiquent qu'ils utiliseront en majorité leur nouveau matériel comme **chauffage principal**. Leur ancien matériel servant plus de chauffage d'appoint et la plupart ne s'en servaient pas ou seulement une à deux fois par an. Cela induit une baisse de la facture énergétique car le prix du kWh bois est 2 fois moins cher que le prix du gaz ou 3 fois moins cher que l'électricité.
- **139 foyers** ont installé un matériel au bois pour remplacer un moyen de chauffage électrique ou au gaz. Cela induit une baisse de la facture énergétique ou tout simplement de pouvoir financièrement chauffer son logement à **19°C**.

## IMPACT SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au-delà de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, nous soutenons l'activité économique avec cette prime :

- Le montant des travaux générés par les artisans sur notre territoire est de **1 800 000 €** pour 2022.
- C'est un soutien à l'activité économique locale car **9** opérations sur 10 ont été réalisées par un artisan du territoire de la CATLP.
- Le coût moyen des appareils financés par l'agglo est de **6 018 €**, en hausse de 13% par rapport à 2021.

## IMPACT SUR LA RELATION CLIENT / ENTREPRISE

La prime de la CATLP correspond à un peu moins de 10% des travaux. Cela peut paraître peu mais les points forts selon les installateurs sont très nombreux :

- L'aide portée par l'agglo, un interlocuteur de proximité, rassure les clients sur le dispositif.
- Elle est cumulable avec toutes les autres aides publiques qui existent.
- Elle est cumulable avec les certificats d'économie d'énergie.
- Elle est sans conditions de ressources.
- Le dossier est simple à compléter.
- Elle oriente les particuliers vers du matériel de qualité et efficace (appareils flamme verte 7 étoiles ou eco-design 2022).
- Elle a permis de faire venir de nouveaux clients en magasin, notamment les personnes qui se chauffent à l'électricité, car ce n'est pas une aide destinée uniquement au remplacement de matériel.
- Elle a eu un effet significatif sur le volume des ventes.
- La prime air bois de la CATLP rassure les clients sur le choix de matériel qu'ils font grâce aux caractéristiques environnementales et de performances demandées.



## RÉPARTITION DE L'AIDE SUR LE TERRITOIRE DE LA CATLP

La prime a été attribuée sur 47 des 86 communes du territoire aussi bien parmi les territoires ruraux qu'urbains.

### Nombre de primes attribuées par commune (10 premières communes)

Commune	Nombre de primes
Tarbes	49
Aureilhan	27
Séméac	21
Lourdes	17
Ibos	14
Odos	14
Bordères sur l'Echez	13
Soues	13
Juillan	12
Ossun	12

### Nombre de primes attribuées pour 100 habitants

Commune	Nombre de primes	Population	Nombre de primes pour 100 habitants
Ourdon	1	8	12,50
Ouste	1	37	2,70
Bernac-Debat	6	292	2,05
Lugagnan	2	153	1,31
Geu	2	175	1,14
Peyrouse	3	281	1,07
Ger	2	190	1,05
Arrayou-Lahitte	1	108	0,93
Montignac	1	109	0,92
Lanne	5	572	0,87

## **ACCOMPAGNER LES HABITANTS DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT.**

La Prime Air bois permettra de financer l'acquisition d'appareils de chauffage performants et les travaux qui y sont liés : fournitures, tubage, main d'œuvre...

Une seule prime sera accordée par propriétaire habitant l'une de nos 86 communes membres, pour sa résidence principale, sans aucune condition de ressources et elle est cumulable avec l'aide à la rénovation énergétique de l'État «MaPrimeRénov'», le « Prêt à taux zéro » et les certificats d'Economie d'Énergie (CEE).

Les appareils achetés seront des appareils labellisés a minima « Flamme verte » de classe 7 étoiles, plus performants et surtout moins polluants qui seront installés par des professionnels certifiés.

### **UN MODE DE CHAUFFAGE PLUS VERTUEUX POUR UN TERRITOIRE MOINS POLLUÉ.**

Sur le territoire de la CATLP, le secteur résidentiel émet 30% des gaz à effet de serre et représente 46 % de la consommation d'énergie. Agir sur ce secteur est l'un des principaux leviers pour lutter contre les changements climatiques et adapter notre territoire à ces évolutions inéluctables à court et moyen termes. Malgré une lente et régulière amélioration depuis une dizaine d'années, la qualité de l'air du territoire de la CATLP enregistre toujours des dépassements de valeurs limites concernant le dioxyde d'azote et les particules fines en hiver. Avec la Prime Air Bois, la CATLP s'engage à favoriser un mode de chauffage plus vertueux en énergie et en réduction de la pollution de l'air extérieur et intérieur, le chauffage au bois étant l'une des sources d'émission de particules fines.

Si le chauffage au bois est à privilégier pour éviter l'usage des combustibles fossiles et pour limiter le réchauffement climatique, lorsqu'il est pratiqué dans de mauvaises conditions (bois humide, foyers ouverts, appareils vétustes), il est fortement émetteur de particules et autres composés toxiques dans l'air.

Les appareils nouvelle génération polluent 100 fois moins en quantité de particules qui vont 8 000 fois moins loin.

Un foyer ouvert + du bois humide influence la qualité d'air (100ha autour de la maison) et émet 400gr de PM10 par kWh

Un insert ou appareil d'ancienne génération influence la qualité d'air (27ha autour de la maison) et émet 200 gr de PM10 par kWh

Un poêle ou insert nouvelle génération influence la qualité d'air seulement sur 135m<sup>2</sup> autour de la maison en n'émettant que 50 gr de PM10 par kWh

Cette proposition de Prime Air Bois est notre réponse à la quadrature du cercle que représente notre obligation de travailler à l'amélioration de la qualité de l'air tout en participant à la transition énergétique et en favorisant la promotion d'une énergie bon marché et décarbonnée.

## UNE COMMUNICATION ASSURÉE POUR UNE POPULATION INFORMÉE.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a mis en place une page dédiée sur son site internet afin d'aiguiller l'habitant dans sa démarche :

[www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois](http://www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois)

Des affiches, flyers et vidéos seront relayés dès aujourd'hui. Un relais sur les réseaux sociaux est également prévu. Et les professionnels ? Une distribution d'affiches et flyers sera assurée (vendeurs, installateurs, structures d'informations pour les logements...) ainsi qu'un courriel annonçant le lancement de la Prime Air Bois 2023, véritable levier d'attractivité et de dynamisme pour ce secteur.

**PRIME Air Bois**

**PRIME 2023 Air Bois**

Territoire Durable  
**PLAN CLIMAT**  
CATLP

**500 €**  
Passez au chauffage à bois nouvelle génération !

**300 primes à attribuer**

Plus d'infos :  
[agglo-tlp.fr/prime-air-bois](http://agglo-tlp.fr/prime-air-bois)

tarbes lourdes pyrénées  
Communauté d'agglomération

**POURQUOI CONTRÔLER LE JOINT DE VITRE DE SON INSERT ?**  
Un insert bien isolé grâce au joint de vitre va moins rejeter les fumées et les odeurs, tout en garantissant le niveau de performance souhaitée. Un insert mal isolé peut dégager des particules et présenter des risques pour votre santé, voire d'asphyxie pour les habitants de votre maison lorsque votre joint de porte commence à perdre ses propriétés d'étanchéité. Pour tester son efficacité il vous faut utiliser une feuille de papier A4. Placez la feuille entre la porte et l'insert, en la faisant dépasser de moitié et fermez. Tirez lentement la feuille vers le haut. Si la feuille reste coincée, votre joint fonctionne normalement.

**ATTENTION, DANGER !**  
La combustion de bois de mauvaise qualité libère des substances toxiques (dioxine...). C'est le cas des bois «souillés» issus de récupération (chantiers de démolition, vieux meubles, bois échoués en bord de mer, etc) qui contiennent des produits toxiques et/ou corrosifs: produits de traitements, vernis, peinture... Et bien sûr, rappelons qu'il ne faut jamais brûler de déchets dans une cheminée ou un poêle, ni même dans son jardin. Rapportez les déchets souillés en déchèterie et vous pouvez aussi composter les déchets verts.

trouvez la version complète du guide sur le site [agglo-tlp.fr](http://agglo-tlp.fr)

**PRIME Air Bois**

Territoire Durable  
**PLAN CLIMAT**  
CATLP

**Guide des bonnes pratiques des appareils de chauffage au bois**

tarbes lourdes pyrénées  
Communauté d'agglomération

tarbes lourdes pyrénées  
Communauté d'agglomération

**Dossier de demande 2023**

**PRIME Air Bois**

Territoire Durable  
**PLAN CLIMAT**  
CATLP

**Notice et documents à remettre**

tarbes lourdes pyrénées  
Communauté d'agglomération

## La marche à suivre pour bénéficier de la Prime Air Bois :

Les personnes intéressées peuvent retirer le dossier « Prime Air Bois » soit :

- sur le site [www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois](http://www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois)
- auprès du service Environnement :
  - o par téléphone 05 62 53 34 30,
  - o par courriel : [prime-air-bois@agglo-tlp.fr](mailto:prime-air-bois@agglo-tlp.fr),

Les dossiers seront traités au fur et à mesure, la date d'arrivée à la CATLP faisant foi.

Il y aura au maximum 300 primes acceptées en 2023.

L'ADEME et ATMO Occitanie sont très intéressés par le processus de mise en place, de portage et du volume des opérations réalisées par la CATLP. A ce jour, nous restons la seule collectivité d'Occitanie à avoir réussi à mettre en place une telle aide qui soit plébiscitée à la fois par les professionnels et par les particuliers.



[www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois](http://www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois)

Contact presse : [communication@agglo-tlp.fr](mailto:communication@agglo-tlp.fr)



[www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois](http://www.agglo-tlp.fr/prime-air-bois)

**Siège :**

Zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle  
Téléport 1  
Juillan

**Adresse postale :**

Zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle  
Téléport 1  
CS 51331 65013 Tarbes cedex 9